

CONDITIONS DE LA VENTE

EXECUTION DE LA VENTE

En cas de double enchère avérée, le lot sera remis en vente immédiatement et le public sera admis à enchérir à nouveau. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les frais suivants :

- 23 % TTC

En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Une fois l'adjudication prononcée, les lots seront sous la responsabilité des acquéreurs.

Une exposition préalable permettant aux amateurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée.

Les dimensions inscrites au catalogue sont données à titre indicatif.

Les attributions à un artiste donné, émises dans ce catalogue, ne sont pas des données objectives et immuables : elles reflètent notre analyse et l'opinion majoritaire chez les spécialistes au moment où le catalogue est mis sous presse. Ce consensus est susceptible d'évoluer dans le temps, en même temps que les connaissances.

ENCHERES TELEPHONIQUES et ORDRES d'ACHAT

Ce service est rendu par l'Etude dans les conditions suivantes :

Cette faculté sera donnée en priorité aux amateurs s'étant déplacés à l'exposition de la vente et ayant déposé un chèque de caution équivalent aux deux tiers de l'estimation basse.

Les demandes de lignes téléphoniques comme les ordres d'achat devront impérativement être confirmés par écrit et accompagnés d'un chèque ou de n° de carte bancaire, au plus tard le vendredi précédant la vente, par courrier, fax ou e-mail. Toute demande de ligne portant sur un lot dont l'estimation basse est inférieure à 300 € ne sera pas prise en compte. Une consignation bancaire sera exigée pour tout ordre d'achat ou toute demande d'enchère par téléphone.

En aucun cas l'Etude ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement technique ou humain, les demandes de lignes téléphoniques et les ordres d'achat n'étant qu'une simple facilité accordée aux acquéreurs, à leurs risques et périls.

PAIEMENT

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, frais et taxes. L'adjudicataire pourra acquitter son bordereau par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers particuliers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- Par chèque ou virement bancaire (en cas de chèque ordinaire, présentation obligatoire de deux pièces d'identité)
- Par carte bancaire : une commission de 1,50 % sera prélevée sur le bordereau d'adjudication pour les paiements hors Union Européenne.

IMPAYES

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

ENLEVEMENTS

Les enlèvements se feront sous la responsabilité des acquéreurs et en présence du personnel de l'Etude, en fin de vente, le lendemain ou le lundi suivant (fermeture le dimanche).

Pour les ventes extérieures, passé le délai indiqué au catalogue, les lots seront transportés par un déménageur dans un garde meuble, aux frais, risques et périls des acquéreurs.

EXPEDITION DES LOTS

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Les lots peuvent être expédiés par l'Etude aux conditions suivantes :

- 1- Une demande écrite de l'adjudicataire mentionnant expressément la décharge de l'Etude en cas de dommage de l'objet subi du fait de cette expédition
- 2- Le règlement préalable par l'acquéreur des frais d'emballage et d'expédition (à déterminer selon le poids et la valeur du lot)